



# ODYSSÉE DÉVELOPPEMENT



## *Formation CIF (Conseiller en Investissements Financiers)*

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
L.6313-1 - 1° Actions de formation



Datadock

Orias

  
pôle emploi

# Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

**Intitulé de la formation :** Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

**Format de formation :** 100% e-learning

**Durée de la formation :** 150 heures

**Prérequis :** Il n'est pas nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, de connaissances ou prérequis de niveau de formation spécifique.

**Public visé :** Toute personne souhaitant exercer le métier de Conseiller en Investissements Financiers. Il n'y a pas de diplôme nécessaire pour s'inscrire à la formation.

## **Objectifs :**

- Répondre aux exigences posées par la loi pour les Conseiller en Investissements Financiers (délivrance d'un livret nécessaire à l'inscription ORIAS).
- Acquérir le niveau de compétence professionnelle requis pour l'exercice de la profession Conseiller en Investissements Financiers (CIF).
- Obtenir en cas de succès, l'attestation de formation professionnelle et le livret CIF nécessaire à l'inscription à l'ORIAS.
- Permettre l'accès à la profession en répondant aux exigences de capacité professionnelle nécessaire pour être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

## **Compétences et aptitudes visées :**

- Être capable de maîtriser les compétences en matière juridique, économique et financière nécessaires à l'exercice de l'activité de Conseiller en Investissements Financiers et d'appréhender le cadre juridique de l'exercice de l'activité.
- Pouvoir délivrer des conseils sur les différents investissements (actions, obligations, instruments financiers à terme...).
- Connaître les règles de bonnes conduites et d'organisation des Conseillers en Investissements Financiers.
- Analyser la situation fiscale et patrimoniale de ses clients.
- Apporter ses conseils et proposer les produits financiers les plus adaptés à l'objectif établi.

**Bloc de compétences :** Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

### Débouchés :

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

### Documents remis à l'issue de la formation :

- Le livret de stage CIF (150 heures) correspondant aux spécifications ORIAS.
- Attestation de formation CIF (Attestation de réussite au test final).
- Attestation d'assiduité sous forme de relevé de connexion.

**Tarif :** 590,00 € TTC (exonérée de TVA en application de l'article 261 - 4.4 du Code Général des Impôts.)

**Modalités d'accès :** Inscription à tout moment sur notre site internet [www.odyssee-developpement.fr](http://www.odyssee-developpement.fr) ou au 03 54 24 81 11

### Délais d'accès :

- Accès immédiat (Financement personnel)
- Accès à réception de l'accord de prise en charge

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Plateforme LMS : Les fonctionnalités et les contenus sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes ayant un handicap auditif. Les vidéos peuvent être visionnées en activant les sous- titres.

Pour toute autre personne en situation de handicap, un référent est à votre disposition par mail à [contact@odyssee-developpement.fr](mailto:contact@odyssee-developpement.fr), par téléphone au 03 54 24 81 11, ou sur l'outil e-learning.

### Méthode et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning à notre plateforme en ligne disponible 24h/24 et 7j/7 sur tout support (ordinateur, tablette, mobile, ...), le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier de CIF. Le temps minimum de formation est de 150 heures . Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Votre formateur Marc FLON est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [contact@odyssee-developpement.fr](mailto:contact@odyssee-developpement.fr), par téléphone au 03 54 24 81 11 du lundi au vendredi de 9h à 18h, ou sur l'outil e-learning.

### Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant devra passer un contrôle de connaissances.

L'ORIAS, l'organisme qui délivre l'habilitation et le numéro pour devenir Intermédiaire en Opération de Banque, impose un taux de réussite 70% de moyenne. De notre côté, chaque cours est validé lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissance du cours.

### Taux de réussite à la formation :

Consulter le détail des taux de réussite en temps réel de cette formation sur le lien **Indicateurs de qualité** de notre site internet.

Programme : La formation se compose comme suit :

- Connaissances générales sur le conseil en investissement financier (40 heures)
- Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers (40 heures)
- Règles de bonne conduite des conseillers en investissements financiers (35 heures)
- Règles d'organisation des conseillers en investissements financiers (35 heures)

### **CONNAISSANCES GENERALES SUR LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (40 HEURES) :**

#### **1. Introduction à l'économie**

- 1.1 Politique économique et monétaire
- 1.2 Les indicateurs et marchés

#### **2. Le statut de conseiller en investissements financiers**

- 2.1 L'ensemble des acteurs de l'intermédiation et de la distribution des instruments financiers
- 2.2 Cumul des statuts d'intermédiaires immatriculés à l'ORIAS et agents immobiliers
- 2.3 Le CIF, ses activités habituelles (conseil en investissement, conseil sur services d'investissement et conseil en biens divers).

#### **3. Cadre juridique des instruments financiers et des services d'investissement**

- 3.1 Les différents services d'investissement
- 3.2 L'agrément des prestataires de services d'investissement en France dont l'agrément des succursales
- 3.3 L'agrément des produits
- 3.4 Les fonctions réglementées

#### **4. La responsabilité du conseil en investissements financiers**

- 4.1 Responsabilité civile et assurances professionnelles
- 4.2 Responsabilité pénale
- 4.3 Le contrat
- 4.4 Les sanctions

#### **5. La supervision des Conseillers en Investissements Financiers**

- 5.1 Le cadre institutionnel et réglementaire français
- 5.2 Le cadre institutionnel et réglementaire européen
- 5.3 Le cadre institutionnel et réglementaire international

### **CONNAISSANCES GENERALES SUR LES MODES DE COMMERCIALISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (40 HEURES) :**

#### **1. Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance des services financiers**

##### ***1ère partie : Gouvernance des produits sous MIF 2 : obligations et responsabilité des producteurs et des distributeurs***

- 1. Le champ d'application de la directive MIF 2
- 2. Le cadre producteur/distributeur
- 3. Le marché cible et le marché cible négatif
- 4. La relation producteur/distributeur
- 5. La particularité des SGP

##### ***2ème partie : Règles et responsabilités***

- 1. En matière d'informations
- 2. En matière de démarchage bancaire et financier
- 3. En matière de vente à distance
- 4. En matière de conseil client
- 5. En matière de communication promotionnelle et de publicité

##### ***3ème partie : Les pouvoirs d'intervention des autorités nationales et de l'AEMF sur les produits***

- 1. L'AMF/l'AEMF
- 2. Les produits financiers complexes

##### ***4ème partie : La communication***

- 1. Les documents d'information
- 2. Le prospectus

## **2. Gestion collective et gestion pour compte de tiers**

### **1ère partie : Principes généraux**

1. Principes généraux de la gestion pour compte de tiers
2. Les acteurs de la gestion d'actifs
3. Les obligations vis-à-vis du régulateur
4. Les directives européennes relatives à la gestion d'actifs

### **2ème partie : Les instruments de la gestion collective et la finance durable et solidaire**

1. Les différents instruments de la gestion collective
2. Les mesures de performances des fonds et les facteurs de risque
3. Les différents types de gestion
4. La finance durable et solidaire

## **3. Les différents instruments financiers**

1. Les différentes catégories d'actifs et leurs risques
2. Les actions
3. Les obligations
4. Les titres de créances négociables
5. Les titres hybrides
6. Les OPC
7. Les produits dérivés
8. Les produits d'épargne bancaire et d'assurance
9. Les biens divers
10. Les crypto-actifs

## **4. Fonctionnement et organisation des marchés**

1. La classification des marchés
2. La réglementation européenne relative aux marchés
3. Les principaux types de marchés
4. Les ordres
5. Le déroulement d'une séance sur les marchés réglementés
6. Les sources de données

## **5. Post Marché et infrastructures du marché**

1. Les acteurs du post-marché
2. Le traitement des titres : de la négociation au règlement-livraison

## **6. Les émissions et les opérations sur titres**

1. Les marchés primaires et les émissions de titres
2. Les opérations sur titres OST



## **7 : Bases comptables et financières**

1. Analyse financière
2. Les déclarations des entreprises
3. La fiscalité des particuliers
4. La fiscalité des entreprises

## **REGLES DE BONNE CONDUITE DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (35 HEURES) :**

### **1. Fondements des règles de bonne conduite et de la déontologie**

1. Le code de déontologie et le cadre réglementaire
2. La conformité
3. La procédure d'alerte éthique
4. L'organisation de la déontologie
5. Les règles d'organisation et de bonne conduite des CIF

### **2. La réglementation des abus de marché**

1. La réglementation des abus de marché
2. Les abus de marché
3. Les dérogations au règlement MAR
4. La prévention, la détection et la déclaration des abus de marché
5. Les sanctions

### **3 – La confidentialité, la protection du client et de ses données personnelles et l'enregistrement, la conservation des données**

1. La protection des clients
2. La protection du consommateur
3. La protection des informations
4. Le dispositif de protection des avoirs des clients

### **4. Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement**

1. Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?
2. Le dispositif de prévention et le renforcement de l'organisation et de la gouvernance
3. La politique de gestion des conflits d'intérêts
4. La gestion des conflits d'intérêts

### **5. La connaissance et l'évaluation du client et l'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé**

1. La connaissance du client
2. L'information à donner au client
3. L'obligation de vérifier le caractère adapté et l'adéquation produit/service recommandé
4. Les problématiques avec le client

## **6. Approfondissement sur le RGPD**

1. Les grands principes du RGPD
2. Comment réaliser sa mise en conformité au RGPD ?
3. Fiches pratiques
4. Le contrôle de la CNIL

## **REGLES D'ORGANISATION DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (35 HEURES) :**

### **1. La réglementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

#### ***1ère partie : Généralités***

1. La notion de blanchiment
2. La notion de financement du terrorisme
3. Similitudes et différences entre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
4. La cartographie des risques par secteur d'activité

#### ***2ème partie : Le contexte réglementaire et les instances de contrôle***

1. Le contexte réglementaire
2. Les instances de contrôle

#### ***3ème partie : Les obligations applicables aux professionnels assujettis au dispositif LCB-FT***

1. Les obligations de vigilance
2. La déclaration de soupçon
3. Le gel des avoirs

### **2. La lutte anti-corruption**

1. Les mesures de la loi Sapin 2
2. L'agence française anti-corruption
3. Les sanctions pénales
4. L'extraterritorialité de la loi Sapin 2

### **3. Le traitement des réclamations des clients**

1. Le cadre réglementaire
2. Le dispositif de traitement des réclamations
3. L'indemnisation des préjudices subis par les épargnants et les investisseurs